



**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est**

**Comité intergouvernemental de hauts
fonctionnaires et d'experts**

Vingt-troisième réunion

Asmara (Érythrée), 5-7 novembre 2019

Tirer parti des nouvelles opportunités d'intégration régionale en Afrique de l'Est

Le communiqué d'Asmara



Le communiqué d'Asmara

1. La vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts s'est tenue du 5 au 7 novembre 2019, à l'hôtel Asmara Palace à Asmara (Érythrée). Elle a été coorganisée par le Gouvernement de l'État d'Érythrée et le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le thème de la réunion était « Tirer parti des nouvelles opportunités d'intégration régionale en Afrique de l'Est ».

2. Des observations liminaires ont été faites par M^{me} Susan Ngongi, Coordinatrice résidente des Nations Unies en Érythrée, qui a félicité, d'une part, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est d'avoir choisi Asmara pour accueillir la vingt-troisième réunion annuelle, d'autre part, le Gouvernement de l'État d'Érythrée d'avoir facilité cette réunion. M. Godfrey Kabera, Directeur général de la planification nationale au Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda, a prononcé une allocution au nom du Ministre. Le président sortant, l'Honorable Ministre, a exprimé ses regrets de ne pas avoir pu assister à la réunion. Évoquant la vingt-deuxième réunion annuelle, il a rappelé aux délégués que l'engagement de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé, s'imposait si l'on voulait réussir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Il a ajouté que les projets d'infrastructure régionaux devraient faciliter le flux des échanges commerciaux et réduire le coût des affaires, et qu'il était important de veiller à ce que les citoyens soient informés et consultés tout au long du processus. La Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a souhaité la bienvenue aux participants et félicité les organisateurs et le pays hôte. Elle a indiqué que si la croissance n'a pas été tirée par l'investissement ou la technologie comme on l'aurait souhaité, l'Afrique de l'Est est néanmoins devenue la région d'Afrique où la croissance est la plus rapide. M^{me} Songwe a fait valoir que la paix était l'un des facteurs clés ayant facilité cette évolution. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts a été officiellement ouvert par l'Honorable Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée et président entrant de la vingt-troisième réunion du Bureau du Comité, M. Osman Saleh. Après avoir, dans son discours liminaire, souhaité la bienvenue aux participants en Érythrée, il a rendu hommage au président sortant et indiqué que l'accord de paix historique entre l'Érythrée et l'Éthiopie, récemment signé à Asmara, était l'un des principaux éléments salutaires pour améliorer l'intégration régionale en Afrique de l'Est.

3. La réunion a élu à l'unanimité les pays ci-après pour siéger au Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts en 2019-2020 :

Présidence :	Érythrée
Première Vice-Présidence :	Seychelles
Deuxième Vice-Présidence :	Éthiopie
Rapporteur :	République-Unie de Tanzanie

L'ordre du jour a ensuite été examiné et adopté.

4. Les délégations des pays suivants ont participé à la réunion : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie.

5. Outre un grand nombre de parties prenantes du pays hôte, l'Érythrée, les institutions et organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales suivantes étaient également représentées : Commission de l'Union africaine ; Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; Communauté économique des pays des Grands Lacs ; Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Commission de l'océan Indien ; Autorité de coordination du transit et du transport du Corridor Nord ; Autorité de gestion des ports pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ; Initiative pour le bassin du Nil ; Université d'Afrique du Sud ; Ministère de l'énergie (Kenya) ; Université de Nairobi ; Kenya Youth in Trade ; Centre pour la paix durable et le développement de la démocratie ; Life and Peace Institute ; Commission nationale de cohésion et d'intégration du Kenya ; Institut pour les études de paix et de sécurité ; Université de Dar es-Salaam ; Institut d'analyse et de recherche politiques du Rwanda ; Université de Makerere ; Institut kenyan des politiques publiques ; Confédération tanzanienne du tourisme ; Office national du tourisme de Djibouti ; Loisirs et Tourisme ; Howarth International ; Fondation RES4Africa ; Organisation maritime internationale ; TradeMark East Africa ; Banque africaine de développement ; Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique ; Réseau africain de partenariats public-privé ; Kenya Convention Bureau ; Invest Afrique ; Initiative sous-régionale d'appui à l'Afrique de l'Est pour la promotion de la femme ; Institut de politique économique et sociale de la Corne de l'Afrique ; le corps diplomatique et les organismes des Nations Unies en Érythrée ; les médias nationaux et internationaux ; les consultants ; les interprètes ; et le personnel de la CEA.

6. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts a tenu les sessions plénières suivantes

- a) Situation économique et sociale en Afrique de l'Est ;
- b) Comment accélérer la mise en œuvre de la ZLECA en Afrique de l'Est ;
- c) Stimuler le développement du tourisme en Afrique de l'Est ;
- d) Attraction des investissements pour le développement de l'énergie et des infrastructures en Afrique de l'Est ; et
- e) Le développement durable en Afrique de l'Est : alignement des programmes nationaux, continentaux et mondiaux.

7. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts a également tenu des réunions parallèles de groupes, dont les résultats ont également été examinés collectivement. Ces réunions de groupes spéciaux d'experts ont porté sur les sujets suivants :

- a) Promouvoir le commerce régional pour accélérer la création d'emplois ; et
- b) L'état de la cohésion sociale en Afrique de l'Est.

Ont également été organisés une autre manifestation parallèle sur « les avantages de l'économie bleue pour l'intégration régionale » et un dîner de haut niveau qui s'est penché sur les « perspectives juridiques de l'intégration régionale en Afrique de l'Est ».

Messages clefs et mesures

8. La réunion a examiné un aperçu de l'évolution macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est en 2018, en s'appuyant sur le rapport annuel de la CEA sur le même sujet. La réunion a noté que la région affichait constamment un taux de croissance élevé, en dépit de certains risques économiques comme la situation budgétaire et l'endettement de certains pays, l'absence de transformation structurelle, la faiblesse des résultats commerciaux de la région au regard de son potentiel, les vulnérabilités aux changements climatiques, d'autres risques mondiaux et un faible taux de création d'emplois. La réunion a pris note de la taille du marché régional en termes de pouvoir d'achat, avant de constater que les déficits commerciaux étaient de manière générale alimentés par les produits manufacturés, d'où la forte dépendance observée à l'égard des importations, dont 70 % proviennent de pays asiatiques. La réunion a fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et noté que le Centre pour les objectifs de développement durable en Afrique avait appelé l'attention sur les objectifs 3, 9 et 16 jugés comme prioritaires, en raison de la lenteur des progrès réalisés à ce jour dans la région. Après avoir observé une amélioration de l'espérance de vie et de la représentation politique des femmes, la réunion a relevé d'importants déséquilibres entre les sexes dans les taux d'alphabétisation, ainsi que le faible niveau de sécurité alimentaire de la région. Les participants ont reconnu que la ZLECA offrait des solutions et de nouvelles opportunités, notamment pour l'accélération de l'industrialisation et la création de pas moins de 2 millions d'emplois.

9. Les Seychelles ont présenté leurs politiques et stratégies de développement et d'intégration régionale et souligné la richesse de leurs ressources océaniques et l'approche stratégique mise en œuvre pour en tirer durablement parti. La réunion a salué la décision du Gouvernement de créer un nouveau département dédié à l'économie bleue, ainsi que des mécanismes de financement innovants comme les obligations bleues et les échanges de dettes. Ces instruments aident les Seychelles à mettre en œuvre leur politique stratégique et feuille de route de l'économie bleue. L'attention a par ailleurs été appelée sur les grands secteurs du tourisme et de la pêche comme étant des piliers essentiels de l'économie bleue, avec des fonds mis à la disposition des entrepreneurs pour qu'ils puissent saisir les nouvelles opportunités dans ce domaine. La réunion a noté l'intérêt des Seychelles pour l'intégration régionale, tout en étant consciente des défis liés à son affiliation à de nombreuses communautés économiques régionales (CER).

10. La réunion a également apprécié certaines des avancées notables récemment obtenues par le Rwanda, en particulier les progrès réalisés dans la transformation structurelle de l'économie de l'agriculture aux services, la relance de l'industrie textile rwandaise grâce à l'interdiction des importations de vêtements d'occasion, et le succès de la politique « Fabriqué au Rwanda » visant à promouvoir les productions locales. Le défi lié à la persistance des déficits commerciaux a été souligné. La réunion a pris note de la foi et de la confiance que le Gouvernement rwandais porte dans la ZLECA, puis souligné l'importance des projets conjoints et des stratégies compétitives régionales.

11. La réunion a estimé que les « risques » mondiaux comme le Brexit et le différend commercial entre les États-Unis et la Chine pourraient de fait être une source d'opportunités pour le continent. En attendant, des informations complémentaires seraient utiles sur les secteurs informels des économies d'Afrique de l'Est, le commerce transfrontalier et les envois de fonds des migrants. Les autres points qui ont été soulevés ont trait au rôle des CER dans l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECA et aux opportunités qu'offrent les ressources en eau partagées dans le cadre de l'intégration régionale. La session s'est conclue sur la

reconnaissance de l'importance de plans concrets pour accélérer le tourisme régional et de la nécessité de faire participer les jeunes aux activités de l'économie bleue, et enfin du succès obtenu par le Gouvernement rwandais dans la mise en œuvre de son cadre détaillé et efficace de suivi et d'évaluation.

12. La réunion a permis de dégager une compréhension commune de la mise en œuvre de la ZLECA, d'établir l'historique et la situation actuelle de l'accord et de formuler des recommandations sur la voie à suivre. La réunion s'est assurée que de nombreux aspects techniques de l'Accord étaient définis. Les participants ont compris que la libéralisation des services n'interviendrait pas sur-le-champ – le protocole sur les services ne faisant qu'établir les paramètres d'un premier cycle de négociations sur les services aux entreprises, les communications, les services financiers, le tourisme et les transports. La réunion a rappelé les cinq « outils opérationnels » qui ont été lancés au sommet de juillet 2019. Après avoir reconnu les immenses bienfaits de la ZLECA, la réunion a fait des recommandations sur les prochaines étapes pour le continent africain, y compris la région de l'Afrique de l'Est. Il s'agit des recommandations suivantes :

- a) Finaliser les derniers aspects critiques ;
- b) Augmenter le nombre d'États parties ;
- c) Créer des institutions, établir des mécanismes opérationnels et introduire des obligations dans les lois et règlements ;
- d) Optimiser la mise en œuvre, par des mesures complémentaires telles que les stratégies nationales ;
- e) Conclure la phase II des négociations ; et
- f) Utiliser la ZLECA comme un moyen de réaliser le marché unique africain.

13. La voie à suivre ayant ainsi été tracée, la réunion a retenu que l'Érythrée était attachée à l'intégration régionale, jugeant qu'il ne s'agissait là nullement d'un choix mais d'une nécessité. Les intervenants ont souligné qu'il importait de consulter le secteur privé dans le cadre du processus de négociation de la ZLECA. Ils ont également souligné les avantages que présentent le financement des infrastructures régionales pour l'accroissement de la productivité, la collecte de données fiables, le renforcement de la compétitivité du secteur privé et l'harmonisation des réglementations.

14. Insistant sur le potentiel économique et l'importance du tourisme en Afrique de l'Est, secteur qui emploie actuellement plus de 7,2 millions de personnes, la réunion a entendu un exposé sur l'état actuel de ce secteur d'activité dans la région. Malgré une croissance constante du secteur, les participants à la réunion ont été informés du mauvais classement des États membres dans l'indice de compétitivité des voyages et du tourisme du Forum économique mondial et des causes de ce faible score, à savoir l'étroitesse de la gamme des produits touristiques et le manque de statistiques touristiques de bonne qualité. La réunion a également appelé l'attention sur les nouvelles opportunités qui s'offraient, notamment la priorité qu'accordent les États membres au secteur, la montée sur le continent d'une classe moyenne qui dispose de revenus, et les possibilités de développement de nouveaux produits. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts a pris bonne note des initiatives nationales et régionales que mène la CEA pour promouvoir le tourisme régional. Il s'agit, entre

autres, du Plan directeur du tourisme durable de l'IGAD, du Plan directeur du tourisme durable de l'Éthiopie, de la Stratégie du tourisme de l'Union africaine, du Plan de marketing du tourisme de la Communauté d'Afrique de l'Est et des comptes satellites du tourisme pour le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya.

15. Les délibérations qui ont suivi ont maintenu l'orientation régionale, en raison du manque d'attrait que suscite l'idée de tourisme sur le marché africain, des régimes de visa stricts et du coût élevé du transport aérien. Pour améliorer l'efficacité du secteur touristique, la réunion a recommandé que les représentants appuient la mise en œuvre intégrale des initiatives nationales, régionales et continentales de tourisme. D'autres recommandations portaient sur les mesures suivantes :

a) Améliorer les partenariats entre les principaux acteurs du tourisme issus des secteurs privé et public, du monde universitaire et de la société civile ;

b) Diversifier la gamme de produits touristiques en Afrique de l'Est en évitant les produits fondés sur la nature et en se tournant vers ceux qui intéressent le marché touristique africain ;

c) Promouvoir conjointement le concept de tourisme d'affaires (MICE), qui assure un haut rendement ;

d) Promouvoir le concept du « city-breaking » interrégional, qui, dans le contexte de la ZLECA, est un fruit facile à cueillir ;

e) Encourager l'assouplissement des régimes de visa, en particulier pour les États membres africains ;

f) Soutenir la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain, tout en promouvant d'autres modes de transport ; et

g) Intégrer la recherche dans le développement du tourisme et produire des statistiques touristiques de bonne qualité.

Faisant le point des recommandations, la réunion a pu convenir des actions suivantes : mettre au point des méthodes pour normaliser la collecte et l'analyse des données sur le tourisme en Afrique de l'Est ; élaborer un cadre pour guider la diversification des produits touristiques en Afrique de l'Est, en particulier au travers du concept de tourisme urbain ; et travailler en collaboration dans le cadre des initiatives régionales et continentales existantes mentionnées.

16. La réunion a examiné l'enjeu important qu'il y a à assurer l'alignement et la compatibilité des cadres nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux. Se prévalant de l'exemple du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, la réunion a identifié les points de convergence, mais également les domaines qui ne convergeaient pas. L'Organisation des Nations Unies elle-même est présente également sur divers champs géographiques et dans de nombreux cadres. S'inspirant des difficultés que rencontre aussi l'ONU, la réunion a noté qu'il n'y avait pas de « plan Marshall », d'où la contrainte de la pression financière de l'alignement. Se référant à la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports pilotée par la CEA, les participants ont conclu que l'alignement de base des stratégies devait se faire au niveau national, à des fins de

planification et parce que l'impact le plus « ressenti » sur la vie des populations résultait des événements au niveau national. Les méthodes ont été mises en commun, y compris la priorisation des objectifs les plus ambitieux comme tactique de synchronisation verticale de différents objectifs. Les participants ont également salué l'approche de la collecte de données par panier de fonds utilisée au Rwanda, qui, en permettant de les mobiliser et d'éviter les doubles emplois, a facilité la mutualisation des ressources pour répondre aux besoins statistiques.

17. La réunion a constaté la transformation en cours dans le secteur de l'énergie en Afrique, ce dont témoignent les améliorations notables en matière d'accès à l'énergie, l'élargissement des sources d'investissement et le renforcement des capacités d'infrastructure. Toutefois, les lacunes qui subsistaient en matière d'infrastructure nuisaient à la compétitivité de la région en raison de l'augmentation des frais de transport et des coûts commerciaux. Pour combler le déficit d'infrastructure, il faudrait 90 milliards de dollars par an pour le développement énergétique.

18. Le dernier rapport mondial de suivi de l'objectif de développement durable 7 avertissait que les progrès actuels en matière d'accès à l'électricité seraient insuffisants pour réaliser l'accès universel d'ici à 2030, et que près de 90 % des personnes qui n'y auraient toujours pas accès en 2030 se trouveraient en Afrique. Le financement actuel restant insuffisant, les participants se sont penchés sur les moyens d'attirer des ressources d'investissement supplémentaires publiques, publiques-privées et privées. La diversification des ressources d'investissement induisait également l'extension du champ des finances publiques, par l'élargissement de l'assiette fiscale, la valorisation des envois de fonds des diasporas, l'exploitation des marchés de capitaux privés, l'utilisation des flux de recettes bancaires et l'émission d'obligations souveraines internationales. Enfin, la session s'est terminée par trois recommandations pratiques.

a) Des ressources d'investissement supplémentaires devraient être obtenues des secteurs public et privé pour soutenir l'investissement dans les infrastructures en Afrique de l'Est ;

b) La mutualisation des données d'expérience dans le cadre de forums régionaux réguliers devrait être poursuivie pour accompagner les États membres qui mettent en œuvre diverses solutions pour combler le déficit d'infrastructure ; et

c) Les projets d'infrastructure régionaux devraient tirer parti des progrès de l'intégration économique régionale, en particulier de la ZLECA, pour tendre vers plus de rationalité.

19. La réunion s'est poursuivie en deux sessions du Groupe spécial d'experts et en une manifestation parallèle.

20. La réunion du Groupe spécial d'experts sur le thème « Promouvoir le commerce régional pour accélérer la création d'emplois » a élu à l'unanimité les participants suivants du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour siéger au Bureau de la réunion du Groupe spécial d'experts :

Président : Anthony Mveyange, TradeMark East Africa

Rapporteur : Arnold Segawa, NTV Ouganda

Le thème a été présenté, avec une explication sur la croissance rapide de l'offre de nouveaux entrants sur le marché du travail. La réunion du Groupe spécial d'experts a noté qu'actuellement, le secteur agricole concentre la majeure partie de l'emploi et que le secteur des services gagne de plus en plus en importance. Les experts ont reconnu que le tourisme et les technologies de l'information et de la communication étaient des sources d'emploi, avant de conclure que l'accroissement du commerce intrarégional associé à la mise en œuvre de la ZLECA devrait modifier le marché du travail, créant ainsi entre 800 000 et 2 millions d'emplois.

21. La réunion du Groupe spécial d'experts a également bénéficié de contributions qui, d'une part, ont permis d'identifier les défis à relever en matière de création d'emplois (à savoir l'importation de biens bon marché, la faiblesse du commerce intra-africain, la faible qualité de l'interconnectivité et d'autres obstacles non tarifaires), d'autre part, ont indiqué qu'il convenait de former les jeunes pour qu'ils puissent saisir les nouvelles opportunités. La réunion a confirmé qu'il était essentiel que l'approvisionnement en énergie soit fiable pour soutenir les activités industrielles et mis l'accent sur la nécessité d'une politique et d'une commission de la concurrence. La réunion a également examiné la situation de l'emploi en Érythrée.

22. Les débats ont abouti aux cinq recommandations pratiques ci-après :

a) Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre par l'harmonisation régionale des normes de qualification ;

b) Tirer parti des opportunités de création d'emplois que les nouvelles technologies peuvent offrir, malgré le dysfonctionnement qu'elles peuvent parfois entraîner aussi ;

c) Officialiser autant que possible les secteurs informels, pour encourager une concurrence loyale ;

d) Encourager et faciliter l'amélioration de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels pour régler les problèmes d'inadéquation entre éducation et emploi ; et

e) Soutenir la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des personnes de la ZLECA destiné à renforcer la mobilité régionale et continentale de la main-d'œuvre.

23. La réunion du Groupe spécial d'experts sur le thème « État de la cohésion sociale en Afrique de l'Est » a élu à l'unanimité les participants suivants du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour siéger au Bureau de la réunion du Groupe spécial d'experts :

Président : Yohannes Isaac Yehdego, Directeur général, Département des recettes intérieures, Ministère des finances (Érythrée)

Rapporteur : Berhe Araya Mana, Ministère du travail et de la protection sociale (Érythrée)

La session a été ouverte par la présentation d'un rapport sur le même sujet. La réunion a pris note des conclusions du rapport, qui se fondent sur une enquête de perception et s'articulent autour de cinq thèmes : l'affiliation, l'inclusion sociale et une vision commune ;

sûreté, paix et sécurité ; inégalité et migration ; effets du commerce transfrontalier ; et participation et engagement actif des citoyens.

24. La réunion du Groupe spécial d'experts a examiné les menaces que font peser sur la cohésion sociale la croissance inégale et les inégalités perçues, dont on sait qu'elles alimentent les tensions et les conflits sociaux. Aussi, elle a recommandé que la réduction des inégalités et l'amélioration du vécu quotidien des populations de toute l'Afrique de l'Est ce soient un moyen de renforcer la cohésion sociale. Rappelant avec insistance que pour prévenir les conflits, une intervention précoce est préférable, la réunion a noté qu'il existe un indice de cohésion sociale et de réconciliation. La réunion du Groupe spécial d'experts s'est prévalu de l'exemple du Kenya pour comprendre les thèmes, les différents aspects et la manière dont les données existantes pourraient permettre d'avoir une image de l'état actuel de la cohésion sociale, sans perdre de vue les nouvelles méthodologies et les lacunes dans les données. Les principales conclusions ont consisté à retenir notamment que les gouvernements devraient être à l'avant-garde de la cohésion sociale, dans le cadre du développement institutionnel, et que le fait d'avoir une constitution pouvait aider à promouvoir la cohésion sociale. Des données d'expérience et différentes réflexions ont également été mises en commun pour mettre en évidence la forte corrélation positive entre l'indice de cohésion sociale et l'indice de développement humain, certains travaux de recherche recommandant cependant que l'on tienne compte du vieillissement de la population dans l'avenir.

25. La réunion du Groupe spécial d'experts a noté que l'Afrique de l'Est disposait d'un énorme potentiel pour accroître la cohésion sociale dans la région, mais qu'elle avait toujours fait preuve d'une relative résilience à cet égard, en particulier en raison de problèmes comme les déplacements, les disparités de niveaux de développement économique, les conflits et la prévalence des identités nationales et locales. Un diagnostic clair des défis à relever a permis à la réunion de formuler les recommandations concrètes ci-après :

a) Il importe de promouvoir des interventions stratégiques qui tiennent compte des affinités ethniques transfrontalières ; il convient de réaffirmer l'utilité du concept de cohésion sociale au niveau régional ; il est essentiel de mener une étude sur la cohésion régionale ; il faut promouvoir la paix et l'éducation civique dans les écoles, les universités et les communautés ; et il importe d'établir un cadre spécialisé pour comprendre l'état de cohésion dans les États insulaires de la région afin de pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques. De plus, des plateformes régionales de transfert d'argent pourraient et devraient être établies.

b) Il est conseillé aux gouvernements de prendre en compte les compétences non spécialisées qui favorisent une culture d'entreprise, et d'adopter et de mettre en œuvre des politiques en conséquence ; de lutter contre les inégalités ; de ratifier le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes ; de financer des politiques qui atténuent les tensions sociales, comme celles qui mettent en place des filets de protection sociale ; et faciliter le commerce transfrontalier. Les gouvernements devraient également encourager l'utilisation du swahili – et plus généralement promouvoir les échanges culturels et les programmes éducatifs.

26. Lors de la manifestation parallèle sur le thème « Mettre l'économie bleue au service de l'intégration régionale », les participants au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts ci-après ont été élus à l'unanimité pour siéger Bureau :

Président : Ambassadeur Tewelde Weldemichael, Directeur général,
Département du développement de la Marine, Ministère des
ressources marines (Érythrée)

Rapporteur : Aboud S. Jumbe, Analyste de recherche en planification des
politiques, Département de l'environnement, Zanzibar
(République-Unie de Tanzanie)

La manifestation parallèle a mis en évidence le grand potentiel dont dispose l'Érythrée en matière d'économie bleue, en particulier dans les secteurs de la pêche et de l'exploitation minière en eaux profondes. En présentant les initiatives politiques menées dans la sous-région en matière d'économie bleue, les participants ont également pris note de celles de l'Union africaine, des CER et des organisations intergouvernementales comme l'IGAD et la Commission de l'océan Indien, des milieux universitaires (Université d'Afrique du Sud) et de l'Organisation des Nations Unies (Organisation maritime internationale).

27. La session a soulevé des questions liées au risque de ruée sur les ressources aquatiques et maritimes de l'Afrique, tout en notant que l'Union africaine s'y penchait dans le cadre de la stratégie qu'elle venait d'adopter. La réunion a également souligné la nécessité de déterminer la valeur socioéconomique réelle de l'économie bleue et de mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les communautés locales en profitent aussi des retombées. L'absence d'une compréhension commune du concept d'économie bleue et l'insuffisance des données et de la recherche pour l'élaboration des politiques ont été mentionnées, les participants soulignant le rôle important que joue la coopération régionale dans la promotion d'une mutualisation et d'une gestion durables des ressources et des secteurs de l'économie bleue. La durabilité environnementale et la prise en compte des changements climatiques ont été jugées cruciales. Les mécanismes de financement créatifs comme les obligations bleues et les échanges de dettes aux Seychelles, ainsi que les mécanismes de consultation de haut niveau (Conseil de l'économie bleue) et les outils de planification (Aménagement de l'espace marin) ont également été présentés comme des exemples de réussite.

28. Après l'échange et une bonne compréhension des différents points de vue, la session a recommandé à l'unanimité les mesures suivantes :

a) Aligner les différentes méthodes de mesure des progrès de l'économie bleue dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

b) Travailler ensemble en tant que plateformes régionales pour éviter les doubles emplois et promouvoir de bonnes pratiques en vue d'une harmonisation des politiques régionales et d'une complémentarité au niveau des CER, des organisations intergouvernementales et des programmes pour les mers régionales ;

c) Concevoir et formuler une communication stratégique sur l'économie bleue afin de sensibiliser et de mobiliser efficacement toutes les parties prenantes ;

d) Promouvoir une économie circulaire dans le cadre d'une stratégie visant à conserver les habitats essentiels, encourager l'esprit d'entreprise et lutter contre la pollution marine ;

e) Investir dans des mesures d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre les changements climatiques et résoudre les problèmes liés aux risques naturels ;

f) Renforcer la sécurité et la sûreté maritimes par des mécanismes régionaux afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la pollution marine, les trafics illicites et mettre en œuvre des moyens pour la recherche et le sauvetage ;

g) Impliquer le milieu universitaire et les institutions de recherche dans les interactions entre science et politiques dans l'économie bleue de la région ;

h) Faire participer toutes les parties prenantes, par le dialogue et les consultations, notamment les jeunes et le secteur privé, afin de créer des synergies avec toutes les autres initiatives régionales ;

i) Travailler ensemble aux niveaux régional et continental pour explorer des modes de financement innovant dans la mise en œuvre de cadres régissant l'économie bleue, en tirant parti des partenariats avec les CER, les organisations intergouvernementales et les programmes pour les mers régionales, ainsi que d'une budgétisation et d'un cofinancement appropriés ;

j) Élaborer des cadres politiques et législatifs adéquats pour favoriser l'exploitation minière et l'extraction d'hydrocarbures dans les grands fonds marins de manière durable, en tirant parti des initiatives d'aménagement de l'espace marin ;

k) Mener des activités de sensibilisation et organiser chaque année ou tous les deux ans un forum régional de l'économie bleue ;

l) Adopter, reproduire et développer à une plus grande échelle les initiatives régionales réussies dans le domaine l'économie bleue ; et

m) Formuler des stratégies ou des plans d'action nationaux et sous-régionaux pour l'économie bleue, le cas échéant, en s'appuyant sur le Manuel des politiques de l'économie bleue de la CEA et le Plan directeur de l'Union africaine pour l'économie bleue en Afrique.

29. La réunion a comporté un dîner de haut niveau au cours duquel les participants ont examiné les aspects juridiques de l'intégration régionale, présentés par Isaac Lenaola, juge de la Cour suprême du Kenya et juge principal adjoint à la retraite du Tribunal de première instance de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est. Mises en évidence les leçons que l'on pouvait tirer de l'histoire, il a été reconnu que le volet juridique de la Communauté d'Afrique de l'Est garantissait la prospérité et la longévité du traité. On pouvait rendre hommage à la Communauté d'Afrique de l'Est pour les progrès réalisés dans le cadre de son union douanière, de son marché commun et de son union monétaire. La participation du public fait partie intégrante du traité, ce qui signifie que la société civile – et chaque citoyen de l'Afrique de l'Est – devrait se faire le champion de l'intégration régionale, d'autant plus qu'il existe un cadre juridique qui autorise les populations à prendre leur part et à avoir leur mot à dire dans le processus.

30. À l'aimable invitation du Gouvernement érythréen, les participants internationaux ont effectué une visite guidée à l'extérieur de la ville d'Asmara, au cours de laquelle ils ont pu admirer les barrages de Gergera et de Logo, une ferme solaire et la ferme laitière de Halhale.

31. Les rapporteurs ont présenté les comptes rendus de leurs sessions respectives au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts lors d'une séance plénière.
 32. Les participants au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts ont pris part à une séance de questions-réponses avec Gabriel Negatu, ancien Directeur général pour l'Afrique de l'Est de la Banque africaine de développement.
 33. Les participants ont exprimé leurs sincères remerciements au Gouvernement érythréen pour avoir accueilli la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour son excellente hospitalité et pour la qualité des installations mises à leur disposition. Le thème et le lieu de la vingt-quatrième réunion (2020) seront déterminés ultérieurement, en étroite consultation avec le Bureau de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts.
-